



Bulletin d'information
Le Jacobin
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

Volume 11 No 10
Décembre 2013

Carnaval

de
**Saint-
Jacques**

Du 30 janvier au
2 février 2014



Programmation à la page 11

GRAND!
tirage!



VISITEZ VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Jusqu'au 15 décembre les citoyens de Saint-Jacques sont invités à venir s'abonner à la bibliothèque et ainsi avoir la chance de gagner!

Détails aux pages 13 à 15

Sommaire



Bilans des décisions du conseil	3-4
Urbanisme et réglementation	
▶ Avis publics	5 à 7
Municipalité de Saint-Jacques	
▶ ERRATUM - Situation financière	8
▶ Publireportage Sintra Inc.	9-10
▶ ERRATUM – Publireportage Resto-Pub St-Jacques	10
▶ Programmation du Carnaval	11
Loisirs et culture	
▶ Loisirs et culture	12
Bibliothèque municipale Marcel-Dugas	13 à 15
Des nouvelles de vos organismes	16 à 21
Information Saint-Jacques	22 à 24

Page couverture	Carnaval de Saint-Jacques
Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Graphisme et impression	Communications Patrice Jetté
Distribution	Postes Canada
Parution	Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.
Tirage	1 850 exemplaires

L'utilisation du masculin dans ce bulletin est dans le seul but d'alléger le texte.

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.

CONGÉS DES FÊTES

Mairie de Saint-Jacques

Les bureaux administratifs seront fermés du lundi 23 décembre 2013 au vendredi 3 janvier 2014. Nous serons de retour le lundi 6 janvier, dès 8 h 30.

PROCHAINE SÉANCE

Prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le **mercredi 8 janvier 2014, à 19 h.**

Une autre année bien remplie

Chères citoyennes et chers citoyens,

Depuis quelques mois déjà, comme vous le savez, un nouveau conseil a été élu pour orienter les destinées de Saint-Jacques. Après une période d'apprentissage et de formation, tous les conseillers et conseillères sont à l'œuvre et participent activement au développement de la communauté. D'ailleurs, plusieurs projets sont en cours, dont entre autres la mise en œuvre d'une politique familiale qui devrait voir le jour au début de 2014. D'autres dossiers sont à l'étude et il nous fera plaisir de vous en informer au cours des prochains mois.

En 2013, la Municipalité de Saint-Jacques a réalisé plusieurs projets afin d'améliorer notre milieu de vie. En débutant par la rue Saint-Jacques, où il y a eu l'implantation de traverses piétonnières ainsi que sur les rues transversales, ce qui a permis d'améliorer le volet sécurité des piétons. De plus, nous avons procédé au réaménagement du stationnement situé au parc Aimé-Piette afin d'y faciliter son accès. Également, un projet de réfection des infrastructures a débuté à l'usine d'épuration, qui sera financé par l'entremise du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Comme à tous les ans et tel que requis par le Code municipal, la situation financière de l'année 2013 vous est présentée à la page 8 où plusieurs projets complétés ont été cités.

À cet effet, je profite de l'occasion pour remercier les membres de l'ancien conseil pour leur précieuse collaboration ainsi que leur dévouement dans l'accomplissement de ces différents dossiers.

De même, je désire souligner l'excellent travail de nos employés qui en sus de toutes leurs tâches quotidiennes, savent s'impliquer et appuyer les divers projets qui leur sont présentés. Un gros merci pour votre professionnalisme et votre dévouement!

Le temps des Fêtes étant à nos portes, au nom des membres du conseil municipal et de tous les employés, nous vous souhaitons un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année remplie de paix, de bonheur et de santé.

Pierre La Salle
Maire

Le conseil municipal

Résumé de la séance ordinaire du lundi 7 octobre 2013

Bilan des décisions

ADMINISTRATION

Demande d'installation de signalisation Traverse piétonnière, rue Saint-Jacques Intersection rue Sainte-Anne

ATTENDU QUE les travaux sur les rues Saint-Jacques et du Collège sont maintenant complétés;

ATTENDU QUE la configuration de la rue a été modifiée à cet endroit et que le stationnement est prohibé sur une section de la rue Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'installation d'une traverse piétonnière jaune à cette intersection afin de sécuriser le passage des usagers;

ATTENDU QU'une institution scolaire est présente sur la rue Sainte-Anne;

ATTENDUE QU'à cette intersection se situe un édifice gouvernemental, soit le bureau de poste de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la Municipalité a d'ores et déjà adressé plusieurs demandes au ministère des Transports du Québec, concernant l'installation de panneaux de type « arrêt » afin de sécuriser les lieux;

ATTENDU QUE le but de ce passage piétonnier est de rendre l'accès et les déplacements sur cette voie plus sécuritaires pour les usagers;

EN CONSÉQUENCE, il a été résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Jacques demande la permission au ministère du Transport du Québec afin de procéder à l'installation de la signalisation nécessaire pour la sécurité des usagers et citoyens qui utilisent cette traverse piétonnière.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT ROUTIER

Autorisation à GENIVAR inc. de présenter une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la réalisation des travaux du projet - Prolongement des infrastructures rue Laurin

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit présenter une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour permettre les travaux de prolongement des infrastructures sur une portion de la rue Laurin ainsi que sur une rue future;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques, suite à un appel d'offres de services professionnels, a mandaté la firme Génivar inc. pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE la firme-conseil Genivar inc. est autorisée à soumettre, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, toute demande d'autorisation auprès du ministère du

Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement autorisant l'exécution des travaux, et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il a été résolu unanimement :

1. QUE la Municipalité atteste que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;
2. QUE la Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;
3. QUE le conseil confirme l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.
4. QU'en fonction de la tarification établie par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour les demandes d'autorisation, un chèque d'une somme de 548,00 \$ à l'ordre du ministre des Finances soit émis pour présenter cette demande.

URBANISME

Avis de motion - Projet de règlement n° 252-2013 Modifiant le règlement de zonage n° 55-2001 Nombre de renouvellement des permis ou certificats

AVIS DE MOTION est donné par Josyane Forest, qu'elle présentera, à une rencontre ultérieure, un règlement modifiant le règlement n° 55-2001 afin de limiter le nombre de renouvellements possibles pour un permis ou un certificat d'autorisation.

Avis de motion - Règlement n° 251-2013 Modification des usages de la zone RM2-47

AVIS DE MOTION est donné par madame Sophie Racette, qu'elle présentera, à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier les dispositions relatives Modification des usages de la zone RM2-47.

LOISIRS ET CULTURE

Mandat pour signature, convention MCCCF - Programme d'aide au développement des collections publiques

Il a été résolu unanimement que madame Josée Favreau, directrice générale, et monsieur le maire, soient mandatés pour signer la convention, relative à l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet intitulé « Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (DAF 519462) », entre la Municipalité et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Le conseil municipal

Résumé de la séance ordinaire du lundi 7 octobre 2013

Bilan des décisions

Implantation du prêt numérique Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

ATTENDU QUE la Bibliothèque municipale Marcel-Dugas désire faire l'acquisition de livres numériques en 2014;

ATTENDU QUE la plateforme qui sera utilisée est fournie par BiblioPresto;

EN CONSÉQUENCE, il a été résolu unanimement de procéder à l'implantation de livres numériques par le biais de BiblioPresto.

Résumé de la séance ordinaire du 11 novembre 2013

ADMINISTRATION

Adoption du règlement d'emprunt numéro 250-2013

Pour pourvoir au prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de voirie, sur une section de la rue Laurin et sur la rue « a » future, autorisant un emprunt n'excédant pas 2 664 225 \$ et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts.

Nominations des divers comités 2013-2014

Il a été résolu unanimement que chaque membre du conseil soit nommé délégué responsable selon les différents comités, et que le Maire dispose du droit de siéger à tous les comités suivants (Liste disponible sur le site Internet).

Avis de motion -

Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

AVIS DE MOTION est donné par monsieur François Leblanc, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil municipal présents.

Taux d'intérêt, 2014

Arrérages de taxes

Il a été résolu unanimement que le taux pour les arrérages de taxes, soit fixé à 10 %, pour l'année 2014.

Adoption de la politique salariale des employés de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir et d'adopter une politique salariale et des conditions de travail pour les employés en fonction et pour les futurs employés de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QU'une politique a été préparée et présentée antérieurement au conseil municipal ainsi qu'à tous les employés municipaux;

Il a été résolu unanimement d'adopter la politique administrative et salariale des employés de la Municipalité de Saint-Jacques, laquelle couvre trois (3) ans à compter de son approbation par le

conseil municipal de Saint-Jacques, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 inclusivement.

Approbation du plan image déposé Projet secteur: rue Laurin

ATTENDU QUE des promoteurs du développement situé sur la rue Laurin ont déposé un plan de développement touchant les lots n° 3 025 059, 3 025 123, 3 025 124, 3 025 144, 4 288 199, 4 288 200, 4 513 513 et 4 513 514, le tout tel que montré aux plans déposés au conseil municipal;

ATTENDU QUE le projet consiste à développer environ 140 nouveaux lots à vocation résidentielle. Les dimensions et superficies des lots projetés sont conformes au règlement de lotissement n° 56-2001 et seront desservis par les services publics (aqueduc et égout) ;

ATTENDU QUE le demandeur doit verser un montant équivalent à 4 % de la valeur du terrain à la Municipalité en guise de contribution pour fonds de parc;

EN CONSÉQUENCE, il a été résolu unanimement que le conseil municipal accepte le plan déposé concernant la demande des promoteurs et est d'accord avec ce projet.

Adoption du premier projet de règlement n° 251-2013

Modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de modifier la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone RM2-47 afin d'ajouter l'usage « service (P1) » à la classe d'usage « public ».

Adoption du premier projet de règlement n° 252-2013

Modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de limiter le nombre de renouvellements possibles pour un permis ou un certificat d'autorisation.

Audrey St-Georges
Secrétaire-trésorière adjointe

Malheureusement, vu un manque d'espace, il nous a été impossible de publier le résumé de la séance spéciale du 2 octobre ainsi que l'ajournement du 18 novembre 2013. Cependant, une version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://www.st-jacques.org/index.jsp?p=62>. Nous vous invitons à les consulter.

Des copies en format papier sont également disponibles sur demande à la Mairie de Saint-Jacques, moyennant les frais exigibles.

Urbanisme et réglementation

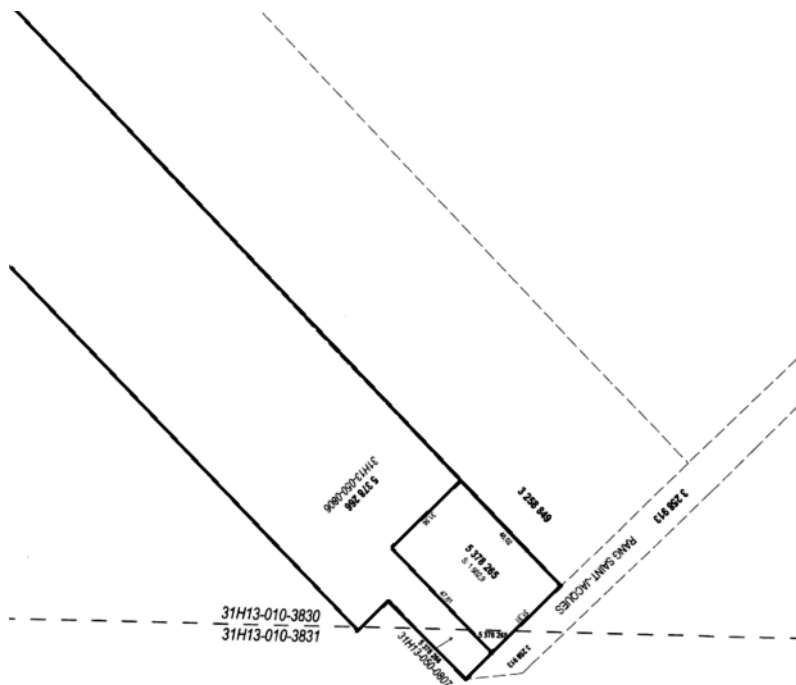
AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil municipal de Saint-Jacques, à sa séance ordinaire du 2 décembre 2013, a pris connaissance d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme.

La demande porte sur le lot agricole numéro 3 023 195, situé sur le rang Saint-Jacques, dans la zone A-103 et correspondant au numéro civique 2843, rang Saint-Jacques. En effet, le propriétaire du lot 3 023 195 projette de le lotir pour créer les deux nouveaux lots 5 378 265 et 5 378 266. Le lot 5 378 265, qui sera d'usage résidentiel, aura une superficie de 1502,9 m² et un frontage de 31,31 mètres tandis que le lot 5 378 266 aura une superficie de 177 993,2 m², un frontage de 12,19 mètres et sera entièrement à usage agricole.

Plus spécifiquement, la demande consiste à permettre que le lot 5 378 265 comporte un frontage de 12,19 mètres au lieu de 25 mètres, et ce, tel qu'exigé à la grille des usages, des normes et des dimensions de terrains de la zone A-103 annexée au règlement de zonage #55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques.



Le Conseil rendra sa décision à la séance du 8 janvier 2014, à la Mairie de Saint-Jacques, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques, le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 9^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE TREIZE.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Urbanisme et réglementation

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Selon l'article 2 du règlement numéro 183-2008, le conseil municipal doit établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, et ce, avant le début de chaque année civile.

À cet effet, la résolution numéro 328-2013 a été adoptée le 11 novembre 2013 afin d'établir les dates des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2014 selon le calendrier suivant :

- Mercredi 8 janvier 2014
- Lundi 3 février 2014
- Lundi 3 mars 2014
- Lundi 7 avril 2014
- Lundi 5 mai 2014
- Lundi 2 juin 2014
- Lundi 7 juillet 2014
- Lundi 4 août 2014
- Lundi 8 septembre 2014
- Lundi 6 octobre 2014
- Lundi 3 novembre 2014
- Lundi 1^{er} décembre 2014

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut s'adresser à la Mairie de Saint-Jacques, au 16, rue Maréchal à Saint-Jacques, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 20^e JOUR DE NOVEMBRE 2013.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Urbanisme et réglementation

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. QUE lors de l'assemblée du Conseil de la municipalité de Saint-Jacques tenue le 11 novembre 2013, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 251-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone RM2-47 afin d'ajouter l'usage « SERVICE (P1) » à la classe d'usage « PUBLIC » (Référence : 42, rue Saint-Jacques, afin de permettre l'usage de services de type public).
2. QUE le projet de règlement numéro 251-2013, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui sera tenue le 16 décembre 2013, à dix-huit heures (18 h), à la salle du conseil municipal de la Mairie située au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques. Lors de cette assemblée publique seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. QUE le projet de règlement numéro 251-2013 peut-être consulté au bureau de la Mairie de Saint-Jacques, au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de huit heures trente (8 h 30) à midi (12 h) et de treize heures (13 h) à seize heures (16 h) du lundi au vendredi.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 9^e JOUR DE DÉCEMBRE 2013.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

4. QUE lors de l'assemblée du Conseil de la municipalité de Saint-Jacques tenue le 11 novembre 2013, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 252-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001, tel qu'amendé, afin de limiter le nombre de renouvellement possible pour un permis ou un certificat d'autorisation.
5. QUE le projet de règlement numéro 252-2013, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui sera tenue le 16 décembre 2013, à dix-huit heures (18 h), à la salle du conseil municipal de la Mairie située au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques. Lors de cette assemblée publique seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
6. QUE le projet de règlement numéro 252-2013 peut-être consulté au bureau de la Mairie de Saint-Jacques, au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de huit heures trente (8 h 30) à midi (12 h) et de treize heures (13 h) à seize heures (16 h) du lundi au vendredi.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 9^e JOUR DE DÉCEMBRE 2013.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Municipalité de Saint-Jacques

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le bulletin municipal de novembre 2013, au rapport de la situation financière pour l'année courante.

Sous le registre Dépenses, 2^e ligne, les montants dépensés au 15 septembre 2013 est de 2 655 888 \$ et non de 265 588 \$, tel que publié en novembre dernier.

Veuillez nous excuser des incon vénients que cette erreur a pu susciter.

Situation financière pour l'année 2013 Article 955 du code municipal

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		Budget 2013 Municipalité de Saint-Jacques
REVENUS		
. Montants prévus au budget 2013		4 453 517 \$
. Montants perçus au 15 septembre 2013		4 032 408 \$
. Affectation du surplus		- \$
. Montants à percevoir au 31 décembre 2013		532 782 \$
. Montants pour financement à long terme des dépenses de fonctionnement		- \$
. Montant total des revenus prévisibles au 31 décembre 2013		4 565 190 \$
DÉPENSES		
. Montants prévus au budget 2013		4 404 531 \$
. Montants dépensés au 15 septembre 2013		2 655 888 \$
. Montants à dépenser au 31 décembre 2013		1 781 463 \$
. Remboursement en capital		277 100 \$
. Amortissement		(654 354) \$
. Remboursement du fonds de roulement		71 240 \$
. Dépense en activité d'investissement		369 483 \$
. Montant total des dépenses prévisibles au 31 décembre 2013		4 500 821 \$
SURPLUS PRÉVISIBLE POUR L'ANNÉE 2013		64 369 \$
NOTE :		
. Ces chiffres sont une analyse sommaire et approximative de la situation financière en cours et seront vérifiés à la fin de l'exercice financier, au 31 décembre 2013.		
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL		
Maire :	Rémunération	13 917,00 \$
	Allocation	6 958,00 \$
Conseiller et conseillère :	Rémunération	4 639,00 \$
	Allocation	2 319,00 \$
Maire :	Rémunération M.R.C.	9 784,00 \$
	Allocation M.R.C.	4 892,00 \$

Commentaires :

À ce jour, l'état des dépenses et des revenus nous laisse prévoir un excédent de 64 369 \$, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013. Ce surplus s'explique principalement par des revenus supplémentaires de la taxe foncière et des droits de mutation.

Les principaux projets réalisés en 2013 se résument comme suit :

1. Finalisation des travaux de réfection de la rue Saint-Jacques.
2. Embellissement de la rue Saint-Jacques et divers endroits.
3. Implantation de nouvelles pancartes.
4. Agrandissement de la Centrale d'eau potable.
5. Restauration du Centre culturel du Vieux-Collège.
6. 5^e édition de la fête des bénévoles.
7. Travaux de resurfaçage sur diverses rues de la municipalité.
8. Acquisition de la résidence située au 1717, chemin du Bas-de-l'Église Sud.
9. Acquisition de la résidence située au 46, rue Saint-Jacques, à des fins de stationnement.
10. Réfection du stationnement au parc Aimé-Piette.
11. Travaux de fondation de rue et de bordures de béton sur la rue de Port-Royal.

Municipalité de Saint-Jacques

PUBLIREPORTAGE

sintra
INC.



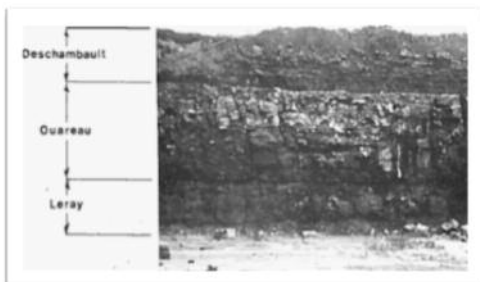
SINTRA INC.

Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) est spécialisée dans les travaux de génie civil, d'infrastructures routières, d'assainissement des eaux, de terrassement et de pavage.

Les activités à Saint-Jacques débutent au début des années 60 et le site est alors exploité par Joliette Asphalte. Il s'agit en fait d'un regroupement de propriétaires dans le domaine du pavage, soit : Barthélemy Bonin, Jean Roy, Clément Martel ainsi que Roland Perreault qui était le président. L'activité principale sera l'extraction de la pierre calcaire et suivra l'enrobé bitumineux avec une petite usine portative d'environ 2 000 livres par fournée.

L'acquisition des actifs de Joliette Asphalte par Construction et Pavage Moderne ltée en 1972, suivie de la fusion avec Seroc inc. en 1974, formera la nouvelle entité du nom de « Sintra inc. »

On peut voir ici deux photos de même que la description du type de calcaire faite dans un rapport du MRN en 1976. La partie supérieure est couverte de calcaires Ouareau et Deschambault et la partie inférieure de calcaire Leray.



Avec l'arrivée des années 80, sera aménagée l'usine d'asphalte actuelle, avec une production de 8 000 livres par fournée. En 1986, nous procédons à la construction du nouveau poste de pesée et du laboratoire. Ce sera en 2007, que l'entreprise procèdera au démantèlement de son système de concassage et de tamisage devenu désuet. Nous faisons affaire depuis avec un sous-traitant dans ce domaine et ceci aura pour avantage de produire en quelques semaines la production nécessaire à l'année et permettra au sous-traitant de quitter par la suite.



Maintenant, on retrouve sur le site une carrière, l'usine d'enrobés, notre laboratoire et le poste de pesées où près de 10 emplois y ont été générés par l'ensemble de nos activités. Notre production moyenne d'agrégats est de 400 000 tm par année et il en sort tout autant en produits finis (asphalte et agrégats).

En de nombreuses occasions, Sintra inc. s'est impliquée dans la communauté.

L'aménagement de la cour de l'école Grand-Pré, le soutien à Horeb, aux Fêtes gourmandes de Lanaudière et notre participation au comité COMISAJ sont quelques exemples de nos implications. Afin de soutenir la relève et de parfaire leur formation, nous avons organisé des journées portes ouvertes pour les étudiants du collégial en génie civil et donné accès au site à des groupes venus étudier les fossiles de la carrière dans le cadre d'un camp d'été GEOTOP-UQAM.



Municipalité de Saint-Jacques

Nous avons à cœur l'amélioration constante de nos installations et de notre environnement. C'est par l'aménagement d'une zone protégée le long du ruisseau Vacher et de l'accès par le rang Saint-Jacques, mais également en favorisant la nidification des Faucons Pèlerins et des merles bleus, que nous nous engageons en ce sens.

Ce fut un plaisir de vous présenter un petit historique de notre entreprise. C'est une satisfaction pour Sintra inc. d'être un acteur industriel et économique responsable dans la municipalité de Saint-Jacques.



475, rue Forest, Saint-Paul-de-Joliette (Québec) J0K 3E0
Licence R.B.Q.: 8006-9552-07



www.sintra.ca

ERRATUM – Publireportage Resto-Pub St-Jacques

Deux erreurs se sont glissées dans le bulletin municipal de novembre 2013 au publireportage du Resto-Pub St-Jacques à la page 11.

Tout d'abord, en introduction, nous aurions dû lire :

Le Resto-Pub St-Jacques est établi dans la municipalité depuis plus de vingt (20) ans. Initialement, c'était une brasserie et elle fut fondée en 1976 par monsieur Guy Desrochers. À l'époque, la boisson était prohibée dans la municipalité de Saint-Jacques et monsieur Desrochers fut le précurseur de la révocation de cette proscription. Après quelques difficultés et plusieurs démarches laborieuses, son commerce obtient le premier permis de boisson dans la Municipalité de Saint-Jacques.

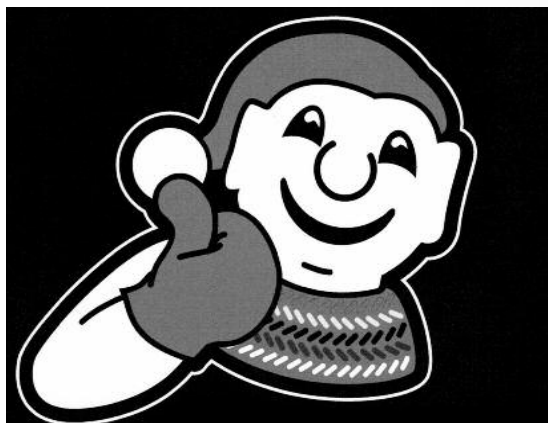
Monsieur Crisci Rocco fut, en fait, l'un des propriétaires de l'établissement successeurs à monsieur Desrochers, mais jamais monsieur Rocco n'eut été gestionnaire de l'entreprise.

Enfin, voici la PROGRAMMATION 2014 :

Samedi 14 décembre 2013	Hommage aux aînés	Samedi 15 mars 2014	Hommage à AC/DC avec RUFF EDGE
Mardi 31 décembre 2013	Party du jour de l'an avec Bob Champoux et son band	Samedi 19 avril 2014	Hommage à Bon Jovi
Samedi 4 janvier 2014	La Cantinière	Samedi 10 mai 2014	Hommage à U2
Samedi 18 janvier 2014	Hugo Lapointe	Samedi 24 mai 2014	Hommage à Green Day
Samedi 8 février 2014	Jim Zeller	Samedi 7 juin 2014	Hommage aux Colocs
Samedi 22 février 2014	King Melrose		

En mon nom personnel et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, veuillez nous excuser des inconvéniens que ces erreurs ont pu susciter.

Karine Vézina, agente de communication



PROGRAMMATION DU CARNAVAL DE SAINT-JACQUES 2014

30 janvier au 2 février 2014

Jeudi 30 janvier 2014

- 13 h Activités pour l'âge d'or du Club FADOQ de l'Amitié au Centre culturel du Vieux-Collège
- 20 h Soirée Karaoké avec Disc-jockey J-F et jeux de dards au Centre culturel du Vieux-Collège

Vendredi 31 janvier 2014

- 19 h Parade dans les rues de Saint-Jacques
Chars allégoriques, fanfare, feu d'artifice
École Saint-Louis-de-France
- 21 h Soirée de danse pour les adolescents de 12 à 18 ans avec Disc-jockey J-F au 2^e étage, local 25 du Centre culturel du Vieux-Collège
- 21 h Spectacle du groupe Les Petits Pas Jacadiens
- 21 h 30 Spectacle Folklorique Ma Cômère et animation par Disc-jockey J-F au Centre culturel du Vieux-Collège

Samedi 1^{er} février 2014

- 11 h Dîner au Centre culturel du Vieux-Collège avec animation de Disc-jockey J-F
Coût : 5 \$ ou 3 \$ si vous avez votre macaron
- 11 h Extérieur : Zumba
- 13 h Spectacle de Robin Lemarbre et ses musiciens au Centre culturel du Vieux-Collège

- 13 h **Activités extérieures
du Centre culturel du Vieux-Collège :**
Promenade de chevaux
Concours de bûcherons avec godendard, clou, brouette
Tire sur la neige, Grillade de lard
- 16 h 30 Remise des médailles des activités
- 19 h Spectacle Party de famille et animation par Disc-jockey J-F au Centre culturel du Vieux-Collège

Dimanche 2 février 2014

- 8 h à 12 h Déjeuner communautaire au Centre culturel du Vieux-Collège avec animation de Disc-jockey J-F
Coût : 5 \$ ou 3 \$ si vous avez votre macaron
- 13 h Concours de talents amateurs ouvert à tous Avec Robin Lemarbre et ses musiciens au Centre culturel du Vieux-Collège

Permis S.A.Q. Boisson 18 ans et plus. Carte obligatoire.

Bon Carnaval à tous!

Information :
Gérard Lafontaine - 450 839-6751

Loisirs et Culture Saint-Jacques

Pour information :
Cynthia Lafortune, technicienne en loisirs
Service des loisirs et de la culture
loisir@st-jacques.org
450 839-3671, poste 7670

Horaire de la Patinoire École Saint-Louis-de-France

Lundi au Jeudi Vendredi
18 h à 21 h 18 h à 22 h

Samedi
10 h à 16 h 30 et de 18 h à 22 h

Dimanche
10 h à 16 h 30 et de 18 h à 21 h



Début des activités : dès que le climat le permettra

Veillez prendre note que l'horaire de la fin de semaine s'appliquera durant tout le congé des Fêtes ainsi que pendant la semaine de relâche (si le climat le permet!) à l'exception des jours suivants où le sous-sol de l'école ne sera pas accessible :

**FERMÉ : 24 et 31 décembre en soirée
25 décembre et 1^{er} janvier toute la journée**

AVIS AUX UTILISATEURS

Afin de préserver la qualité de la glace, en cas de pluie ou de température trop élevée, nous vous demandons de NE PAS utiliser la patinoire. Sachez que nous tâcherons de rendre la glace accessible le plus rapidement possible. Veuillez prendre note que seuls les patineurs auront accès au sous-sol de l'École Saint-Louis-de-France selon les heures d'ouverture. Aucun flânage ne sera toléré.

Ski m'branche, c'est Val Saint-Côme SKI BUS EN DIRECTION DE VAL SAINT-CÔME



INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ AU 450 839-3671

Jour : Samedi
Heure : Embarquement à 7 h 15 - Retour vers 17 h
Lieu : 50, rue Saint-Jacques à Saint-Jacques
Coût : 35 \$ / personne
Inclus : billet de ski et transport en autobus avec surveillance
Date : 11 janvier au 1^{er} mars
Responsable : Cynthia Lafortune, technicienne en loisirs

Sentier glacé

Un sentier glacé sera aménagé, cette année, dans le parc Aimé-Piette. Il sera accessible dès que la température le permettra. Il est à noter que cet équipement est prévu pour les patineurs seulement et qu'aucun accès intérieur ne sera disponible.

Deux stationnements sont prévus : l'un au 16, rue Maréchal et l'autre au 81, rue Venne.

Les heures d'ouverture sont du dimanche au samedi de 8 h à 22 h.

Bienvenue à tous les patineurs!

La pratique du hockey est interdite au parc Aimé-Piette.

Merci de votre collaboration!

Yoga (kripalu)



Ados, adultes

Vous souhaitez aller chercher un complément relaxant à votre vie souvent trop stressante?

Le kripalu yoga est une philosophie de vie qui vous permet d'apprendre à respirer, à vous détendre et à mieux vous concentrer. Par la méditation en mouvement, apaisez votre corps et votre esprit.

Mardi soir : 18 h à 19 h 15 ou
19 h 30 à 20 h 45

Date : 14 janvier au 25 mars 2014
(congé 4 mars)

Durée : 10 semaines

Coût : 135 \$ par session

Possibilité de rencontre privée.
Sur rendez-vous

Information et Inscription (en tout temps) :
Nancy Vendette 450 588-3292



GRAND tirage!

VISITEZ VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Jusqu'au 15 décembre les citoyens de Saint-Jacques sont invités à venir s'abonner à la bibliothèque et ainsi avoir la chance de **gagner un montant de 100 \$** (un coupon par famille).
Le gagnant sera connu le lundi 16 décembre.

Pour vous abonner il suffit de fournir une preuve de résidence. Les jeunes de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un parent.

Voici les CD et DVD acquis en 2013

CD

Classique

Passione de Andréa Bocelli
Ave Maria de Daniel Taylor
Par amour pour Philou
Impression de André Gagnon

Jazz

Night de Holly Cole
Woman child de McLorin Salvant
Chansons de Jill Barber (français)
Remis Deluxe de Bet.e & Stef

Musique du monde

The best of Israel Kamakawiwo'ole
Ela de Dom la nena
The best of Cesaria Evora

Traditionnel

À l'aube du printemps de Mes aïeux
100 ans de musique traditionnelle

DVD

Au cœur du cosmos	Radio-Canada
Amour haine & propagande	Radio-Canada
Orbite	Radio-Canada
Le cœur d'Auschwitz	Carl Leblanc
Chine	Pierre Brouwers

Comédie musicale

Singin' in the rain
Annie
Hairspray

NOUVEAUTÉ NOUVEAUTÉ



Vous pouvez dès maintenant avoir accès à une méthode de langue gratuite à partir du catalogue de la bibliothèque. Vous n'avez qu'à accéder au catalogue, inscrire votre numéro d'abonné et votre NIP biblio RESSOURCES ÉLECTRONIQUES et vous cliquez sur



Quatorze (14) cours de langue vous seront proposés que vous pourrez suivre dans le confort de votre foyer.

Bibliothèque

Marcel-Dugas



Tirage de Noël pour les jeunes entre 4 et 14 ans

Jusqu'au 14 décembre venez emprunter des livres et remplissez un coupon de tirage. Les gagnants seront connus le lundi 16 décembre.

Bonne chance à tous!



Nous avons plusieurs livres, revues et CD de Noël et du Jour de l'an. Pour des idées, des contes, des recettes; tout pour agrémenter cette période festive.

*En janvier 2014 pour les abonnés qui en feront la demande, une liste de tous les documents adultes acquis en 2013 sera accessible.

En janvier exclusivement!



C'est avec plaisir que nous vous présentons le groupe de l'atelier 'J'écris ma vie' (deux personnes manquent sur la photo). Depuis septembre dernier ce groupe se rencontre à la bibliothèque à raison de deux fois par mois et travaille à l'élaboration de l'écriture de leur vie respective. Comme le mentionne souvent l'animatrice, madame Ginette Dufour, ces personnes sont dynamiques et très impliquées dans ce projet. Ce nouveau volet contribue à faire de la bibliothèque un lieu inspirant, vivant et toujours en évolution.

SOIRÉES COUPS DE COEUR

Comme vous êtes toujours à l'affût des coups de cœurs littéraires, nous avons pensé y consacrer des soirées pour partager vos coups de cœur et les nôtres.

Notre première rencontre aura lieu le mercredi 12 février 2014 à 19 h.

Lorsque vous lirez un bon livre, prenez-le en note : Le titre, l'auteur, le genre (policier, aventure, historique, etc) et votre appréciation. Ce n'est pas plus compliqué que ça!

Si cela vous intéresse nous prenons encore des inscriptions. Vous n'avez qu'à donner votre nom au comptoir du prêt.

Merci!



Contes pour enfants

Nous vous rappelons nos prochains rendez-vous. Les jeudis 5 décembre, 9 janvier et 6 février à 18 h 30. Nous vous attendons!

Horaire de la bibliothèque pour la période des Fêtes

La bibliothèque sera fermée du 20 décembre 2013 au 5 janvier 2014.

Le dernier jour de prêt sera le jeudi 19 décembre et nous serons de retour le lundi 6 janvier à 14 h.

Vous pourrez faire le plein de lecture pour cette période car à partir du lundi 2 décembre vous pourrez prendre 10 livres (au lieu de 7) + 3 revues.

HORAIRE RÉGULIER

Lundi	14 h à 20 h
Mardi	14 h à 18 h
Jeudi	14 h à 20 h
Samedi	10 h à 12 h

La bibliothèque, c'est gratuit!





Tous les citoyens de Saint-Jacques sont invités à fréquenter leur bibliothèque afin de découvrir ou de renouer avec le plaisir de lire, de s'informer, d'apprendre et de s'amuser.

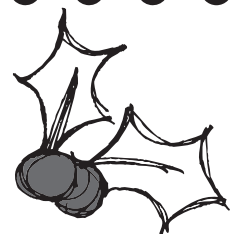
Nos souhaits pour vous

Nous vous souhaitons un beau temps des Fêtes. Que cette période soit remplie de moments magiques et inoubliables.
Que la nouvelle année donne naissance à la réalisation de vos rêves les plus fous et les plus sages et bien sûr tout plein de lectures...

Jeanne, Lisette et Sylvie



Spécial de Noël



Conte spécial de Noël
Avec le service d'animation La Muse



Venez entendre notre merveilleuse histoire de Noël!
Le jeudi 12 décembre à la Bibliothèque municipale Marcel-Dugas dès 18 h

Atelier d'art spécial de Noël **Lundi 16 décembre 2013**

Au Centre culturel du Vieux-Collège, 50 rue Saint-Jacques - *Aucun frais relatif à cette activité

3-6 ans de 18 h à 18 h 45 / 7-10 ans de 19 h à 19 h 45

Inscription par téléphone obligatoire! Communiquez avec le service des loisirs
au 450 839-3671, poste 7670



Inscrivez-vous vite, les places sont limitées! Le tout sera animé par Twicky, monitrice au camp de jour.

Des nouvelles de vos organismes



La présence en classe

La présence en classe est une condition essentielle à la réussite scolaire. En s'absentant régulièrement de ses cours, le jeune risque de perdre le fil et d'être de moins en moins motivé. Il est important pour les enfants d'acquérir une discipline et d'apprendre à devenir persévérants. Être présent en classe, de corps et d'esprit, est un premier pas vers cet apprentissage.

Les absences non justifiées

Les crampes d'estomac fréquentes qui s'estompent systématiquement dès qu'on dit : « OK, tu peux rester à la maison! » ou le mal de cheveux du vendredi matin peuvent cacher quelque chose. Il peut s'agir d'un problème lié à l'intimidation, à la consommation de drogue ou d'alcool, par exemple. Comme parent, on ne devrait pas motiver une absence non justifiée, mais plutôt prendre le temps de discuter calmement avec notre enfant si on soupçonne un problème et demander de l'aide au besoin. Les intervenants scolaires peuvent être de précieux alliés dans ces situations.

Dentiste, cours de conduite, voyage... la priorité à l'école!

Parce qu'il y a les gripes et gastro-entérites, certaines absences sont inévitables. Dans ces situations, les enseignants sont habituellement ouverts à aider l'enfant à reprendre la matière vue en classe. Par contre, pour les absences évitables, comme les rendez-vous chez le dentiste, chez le médecin ou à l'école de conduite, on a tout intérêt à profiter des journées pédagogiques ou attendre après les heures de classe.

Les voyages forment la jeunesse, mais à quel prix?

Les enseignants sont de plus en plus nombreux à faire face aux absences d'élèves qui quittent régulièrement à l'heure du lunch le vendredi pour aller au chalet ou s'absentent une semaine entière pour visiter Cuba ou Disney Land avec leur famille. Un retard d'une semaine peut-être très lourd à porter et jouer négativement sur la réussite et la motivation de nombreux élèves.

La place que l'on accorde à l'école dans notre famille joue un grand rôle dans la persévérance scolaire de nos enfants. En autorisant l'enfant à manquer des périodes de classe pour aller au chalet, on lui transmet le message que l'école n'est pas une priorité pour nous. Comme parent, on devrait toujours encourager la présence en classe, même lors d'activités pédagogiques ou plus ludiques. Celles-ci ont une incidence sur le sentiment d'appartenance à l'école de notre enfant et peuvent contribuer à ce qu'il s'y sente bien.

Source :
Julie Blanchette
Agente de développement, CREVALE
crevale.org

Des nouvelles de vos organismes



Société Alzheimer LANAUDIÈRE

Vous êtes un proche d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée?

À chaque mois, les aidants se regroupent pour jaser, discuter, parler de ce qu'ils vivent pour ventiler, se libérer, s'aérer l'esprit, mais aussi pour garnir leur boîte à outils, apprendre de nouvelles informations, trouver des solutions à leurs pépins, une raison à leurs épreuves, un peu de lumière pour continuer à regarder la route, de l'espoir pour alimenter leur âme...

Un endroit pour prendre la parole

Les groupes-échanges servent non seulement à briser l'isolement dans lequel se retrouvent parfois les aidants, mais aussi à insuffler un regain de vie à ceux qui offrent la leur aux autres.

Que vous soyez une personne qui visite son proche en centre d'hébergement de soins de longue durée à quelques reprises par année ou qui prend soin à temps plein d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée - peu importe le temps d'implication que vous donnez à une personne atteinte à qui vous portez une attention particulière - vous êtes un aidant ou une aidante et nos groupes-échanges vous sont ouverts.

Pour décembre et janvier, voici les dates des groupes-échanges de la Société Alzheimer de Lanaudière : Saint-Jacques – Jessica Violette

***1^{er} mercredi du mois : 19 h à 21 h**

CHSLD Montcalm : Foyer Saint-Jacques : 30, rue Sainte-Anne, salle Jacobin. 4 décembre 2013 et 8 janvier 2014.

Vincent Lagacé, coordonnateur aux événements
Société Alzheimer de Lanaudière - vincent.l_sadl@videotron.ca



Avec de bons pneus d'hiver, c'est plus sécuritaire!



À l'arrivée du temps froid, la Sûreté du Québec rappelle aux automobilistes que les pneus d'hiver sont obligatoires pour circuler sur les routes du Québec.

Le code de la Sécurité routière prévoit que tous les véhicules de promenade et les taxis immatriculés au Québec doivent être munis, du 15 décembre au 15 mars, de pneus d'hiver. Encore une fois cet hiver, les policiers seront aux aguets. Les propriétaires de véhicules non conformes au règlement s'exposeront à une amende de plus de 200 \$.

Pour toute information sur le règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale du Code de la Sécurité routière, consultez le site Web de la SAAQ au : http://www.saaq.gouv.qc.ca/securite_routiere/vehicules_technologies/pneus/index.php

En ce qui concerne les pneus à crampons, l'utilisation est permise du 15 octobre au 1^{er} mai. Vous pouvez vous renseigner sur la réglementation sur l'utilisation des pneus à crampons en visitant le site Web du ministère des Transports au : http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/accueil/faq/pneus_crampons

En terminant, sachez que des pneus d'hiver de qualité et en bon état ne sont pas une garantie contre les accidents. Vous avez aussi une partie importante de responsabilité en adaptant votre conduite aux conditions climatiques et routières. Donc, roulez moins vite lorsque les conditions l'exigent et gardez vos distances avec les autres véhicules.

Bon hiver à tous!

Sûreté du Québec - Poste de la MRC de Montcalm

Des nouvelles de vos organismes



Patrimoine Nouvelle Acadie

Chères citoyennes, chers citoyens,

Il nous fait plaisir de reprendre nos activités pour une 10^e saison. Encore une fois, le Frolic et la journée environnement est au menu. Nous aimerions que des gens intéressés se joignent à nous pour l'organisation de cette superbe journée. Nous souhaitons aussi enrichir notre village de un ou deux panneaux patrimoniaux.

Bienvenue aux idées et à tous les collaborateurs!!

Pour informations, ou pour vous joindre à nous, contactez Alain au 450 839-1007.

Nous sommes également à la recherche de photos qui auraient pu être prises lors du spectacle de Patrick Normand en 2006, et cela, dans le but de compléter nos archives. Vous pouvez nous les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : isamarso@hotmail.com

Cours de danse traditionnelle avec Les Petits Pas Jacadiens

Les inscriptions à l'école de danse traditionnelle Les Petits Pas Jacadiens se feront le **mardi 21 janvier, ainsi que le mercredi 22 janvier prochain entre 18 h 30 et 20 h 30**, à la Maison du Folklore (66, rue Sainte-Anne, à Saint-Jacques).

Dans un esprit de plaisir, à partir de l'âge de quatre ans, tant les enfants que les adultes sont invités à danser. Que vous soyez débutants ou avancés, il y a une place pour vous : vous pourrez expérimenter différents types de danses traditionnelles québécoises et acadiennes ainsi que de vous familiariser avec la gigue québécoise.

Les sessions débiteront dans la semaine du 2 février 2014 et se termineront dans la semaine du 20 avril 2014, par une fête où tous les groupes seront invités à démontrer leurs acquis et à danser avec leur famille.



4-7 ans

Jour : Mercredi
Heure : 18 h
Endroit : Maison
du Folklore
Coût : 99 \$
(12 h de cours)

8-12 ans

Jour : Mercredi
Heure : 19 h
Endroit : Maison
du Folklore
Coût : 99 \$
(12 h de cours)

Adultes

Jour : Mardi
Heure : 20 h
Endroit : Maison
du Folklore
Coût : 108 \$
(12 h de cours)

Gigue

Jour : Vendredi
Heure : 20 h
Endroit : Maison
du Folklore
Coût : 108 \$
(12 h de cours)

Pour plus de détails concernant les activités proposées par Les Petits Pas Jacadiens, contacter le 450 397-2313, ou visiter leur page Facebook et leur site Internet au www.lespetitspasjacadiens.com.

Philippe Jetté
Président, Les Petits Pas Jacadiens (PPJ)

Des nouvelles de vos organismes



HOREB SAINT-JACQUES
Maison d'accueil
et de ressourcement spirituel

HOREB Saint-Jacques
122, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques • Tél. : 450 839-7717

**La Chapelle de la Maison Horeb Saint-Jacques est ouverte
pour adoration silencieuse tous les jours de 8 h à 21 h.**

CALENDRIER ADULTES

14 décembre 2013 - Samedi 17 h à 23 h
**SOIRÉE ANNUELLE DE L'AMITIÉ ET FÊTE DE NOËL
IMPORTANT : VOUS APPORTEZ UN PLAT-
PARTAGE POUR LE SOUPER COMMUNAUTAIRE.**
Sœurs de Sainte-Anne et Horeb

AUTRES SESSIONS

Lundis 28 octobre au 16 décembre 2013
ATELIER : PAROLE VIVANTE, PAROLE INCARNÉE
M. Sylvain-Alexandre Lacas - 450 839-7717

**VOTRE ATTENTION LES SOIRÉES DE PRIÈRES DES
LUNDI SOIR DE 19 H À 20 H SONT ARRÊTÉES
POUR UN TEMPS INDÉTERMINÉ.**

POSSIBILITÉ DE FAIRE DES RÉSERVATIONS DE SALLES.
Congrès, organismes, mouvements, retraites, sessions,
conférences, réceptions, cours de formation, célébrations,
fêtes familiales, démarche de foi, accompagnement, séjour
personnel...

A votre disposition, vastes salles entièrement équipées :
Chapelle, chambres doubles, chambres simples, ascenseur,
vaste terrain pour promenade, cuisine québécoise
traditionnelle

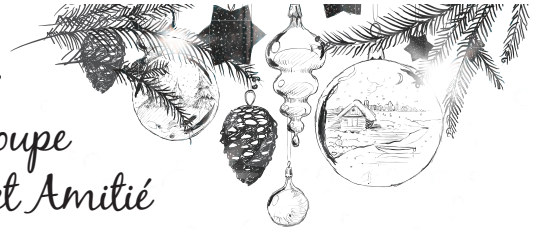
Information : Steve Pepin 450 839-7717
Site Internet : info@horebsaintjacques.com

AVIS DE RECHERCHE

Nous sommes à la recherche de photos de la construction de notre église.

Si vous êtes en possession de telles photos ou si vous connaissez des personnes qui auraient de tels documents, on vous serait reconnaissant de bien vouloir communiquer avec Damien Venne 450 839-3008 ou Edmond Venne 450 713-0648.

Noël
avec le groupe
Entraide et Amitié



Les membres du groupe Entraide et Amitié Saint-Jacques vous invitent à une activité pour célébrer Noël. La chorale de l'Âge D'Or viendra agrémenter cette fête. Un goûter sera servi.

Date : Lundi 2 décembre 2013
Heure : 13 h 30 à 15 h 30
Lieu : Au sous-sol de l'église Saint-Jacques
Coût : 3 \$ / personne

Pour information, veuillez téléphoner à madame Fleur-Ange Perreault 450 839-2989

Bienvenue à tous les citoyens et citoyennes.
Transport disponible sur demande.

AVIS DE RECHERCHE

Nous sommes à la recherche de vieilles photos montrant la croix de l'année sainte, près du Provigo, qui auraient été prises lors de son érection ou de son inauguration en 1951. Nous en cherchons aussi du parc Grand-Pré situé au coin de la rue Saint-Jacques et Beaudry. Avant 1969, c'était la maison du docteur Beaudry qui s'y trouvait et ensuite le parc inauguré par Marcel Masse. Nous aimerions avoir des photos de la maison du docteur Beaudry, de l'inauguration du parc ainsi que des photos du parc à cette époque.

Nous avons besoin de ces photos pour faire des enseignes historiques pour ces deux endroits. Si vous en avez et que vous acceptez de nous les prêter, vous pouvez aller les porter à la Mairie. Nous prendrons bien soin de vos souvenirs et nous vous les remettrons ensuite. Merci beaucoup à l'avance.

Robert de Bellefeuille, président du Comité
d'embellissement et des Fleurons de Saint-Jacques.

Des nouvelles de vos organismes



Hiverniser

Nous sommes arrivés à cette période où notre passion pour l'horticulture et le jardinage est mise en mode intérieur. Lors de notre conférence du 19 novembre dernier, nous avons eu plein de trucs pour faire de beaux arrangements floraux et naturels de Noël! Alors, à vos créations ou votre fleuriste.

Comme le Jacobin ne paraîtra pas en janvier, voici les informations de notre prochaine conférence à mettre à votre agenda. Vous pourrez avoir un aperçu de toutes les autres conférences à venir en 2014 en consultant notre dépliant ou sur la page web de la SHÉNA sur le site Internet de la municipalité.

21 janvier 2014 à 19 h 15

Conférence : Les fines herbes par Lorraine Nadon

Au Centre culturel Vieux-Collège - 50, rue Saint-Jacques - Saint-Jacques
Admission gratuite pour les membres - 5 \$ pour les non-membres.

Tirages et prix de présence.

Pour info : Jeanne d'Arc Patenaude au 450 759-6907

Nous profitons de l'occasion pour vous offrir nos meilleurs vœux pour un Noël joyeux et une bonne année 2014.



Suzie Bonin, vice-présidente de la SHÉNA



SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE DE LANAUDIÈRE

Voici nos conférences et activités à venir. Vous trouverez tous les détails de ces activités sur notre site Internet

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6

www.sollanaudiere.com • info@sollanaudiere.com

La Sol vous invite à deux conférences et 2 sorties.

Mercredi 11 décembre 2013 - Conférence sur l'archipel de Mingan, par Michèle Amyot

Qui peut vraiment rester indifférent devant un Macareux moine? La conférencière est une passionnée de photographie animalière et une ornithologue curieuse et patiente. Elle vous propose un voyage animé dans un petit paradis pour les yeux. Photos, récits et anecdotes dans la région de l'archipel de Mingan vous feront voyager avec les Alcides, Laridés, canards de mer et autres. De plus, le comportement des divers oiseaux, dont certains nichent sur place, ainsi que des conseils pour avoir les meilleures chances de les observer, où les trouver et plein de petits trucs seront au programme. C'est donc un rendez-vous à 19 h au 34, 1^{re} avenue, Notre-Dame-des-Prairies, 2^e étage, entrée par l'escalier sur le côté gauche de l'édifice. Admission: 2 \$ pour les membres, 4 \$ pour les non-membres.

Samedi 14 et dimanche 15 décembre 2013 - Décompte des oiseaux de Noël

Cela consiste à effectuer l'observation et la compilation du plus grand nombre d'oiseaux lors de la fin de semaine sur le territoire de Lanaudière. Vous trouverez plus d'informations sur cette activité en consultant la rubrique « Les décomptes » de notre site internet.

Mercredi 15 janvier 2014 - Conférence sur le baguage d'oiseaux à l'OOM, avec Simon Duval

Simon Duval présentera les origines de cette pratique, l'utilité de baguer les oiseaux, les recherches faites par l'observatoire et quelques résultats préliminaires intéressants. C'est donc un rendez-vous à 19 h au 34, 1^{re} avenue, Notre-Dame-des-Prairies, 2^e étage, entrée par l'escalier sur le côté gauche de l'édifice. Admission : 2 \$ pour les membres, 4 \$ pour les non-membres.

Dimanche 14 janvier 2014 - Sortie d'hiver à Notre-Dame-des-Prairies, avec Bertrand Dumont

Bertrand Dumont vous invite à venir faire une randonnée ornithologique en raquette ou en bottes dans les réputés Sentiers Champêtres à Notre-Dame-Des-Prairies. Le départ aura lieu à 8 h 45 au stationnement de la piste Champêtre sur le Rang Sainte-Julie près de la rue Jean Duceppe à Notre-Dame-des-Prairies. Durée : La randonnée devrait durer environ 3 heures dans un sentier boisé sur environ 4 km (aller-retour) et il n'y a pas de dénivelé important. Prière de vous inscrire auprès de Bertrand Dumont par courriel à bertranddumont@hotmail.com afin qu'il puisse vous contacter et vous aviser en cas d'annulation de l'activité ou de changements au niveau de la logistique.

Bienvenue à tous!

Informations : Luc Foisy: 450 759-8987 - Jeanne d'Arc Patenaude pour la SOL

Des nouvelles de vos organismes



NOUVEAUTÉ!

SAPINS DE NOËL :

La Municipalité de Saint-Jacques souhaite vous informer qu'un **nouveau service de récupération de sapins de Noël sera disponible dès janvier 2014.**

Dans la semaine du 13 janvier 2014, lorsque vous serez prêts à vous départir de votre sapin, vous êtes invités à le déposer au garage municipal au 186, rue Saint-Jacques, dans un conteneur prévu à cette effet.

À noter que l'arbre doit être exempt de toutes ses décorations et ne doit pas avoir de neige artificielle.

Tous les sapins récoltés seront recyclés par EBI Environnement aux fins de compostage.

*Souhaitons-nous
la Bonne Année!*

Tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Jacques sont conviés à un **Vin d'honneur** à l'occasion de la nouvelle année.

Le mercredi 1^{er} janvier 2014, à 11 h, aura lieu la réception à la salle du conseil municipal de la Mairie de Saint-Jacques, situé au 16, rue Maréchal.

Venez souligner le jour de l'An avec nous!

Les membres du conseil municipal

Collecte de denrées alimentaires non périssables

Le service des Loisirs et de la Culture invite les gens à participer à sa collecte de denrées alimentaires non périssables. Ces denrées serviront à confectionner des paniers de Noël qui seront distribués par la Société Saint-Vincent de Paul à des familles défavorisées.

Durant cette période, il vous suffit d'apporter vos denrées non périssables et de les déposer dans le vestibule de la Mairie dans une boîte prévue à cet effet, durant les heures habituelles d'ouverture. Nous vous invitons à participer généreusement à cette collecte.

Jusqu'au vendredi 13 décembre prochain, vous pouvez vous présenter à la Mairie pour faire vos dons. Dépêchez-vous, ces familles ont besoin de vous! Pour information, contactez-nous au 450 839-3671.

Audrey St-Georges
Secrétaire-trésorière adjointe



Information Saint-Jacques



Nouvelle employée à la Municipalité

C'est avec enthousiasme que nous accueillons au sein de l'équipe madame Julie Leblanc, qui reprendra le flambeau de madame Diane Sourdif au poste de Préposée à l'accueil et aux perceptions.

Madame Leblanc est native de Saint-Jacques et son sentiment d'appartenance est indéniable. En plus d'un attachement profond à sa ville natale, Julie détient une solide expérience en service à la clientèle. Elle saura certainement mettre à profit ses compétences et son dynamisme dans l'exécution de ces tâches.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans sa nouvelle équipe!

Au revoir Diane!

Après 33 années de dévoués services à la Municipalité de Saint-Jacques en tant que préposée à la taxation ainsi qu'à l'accueil et aux perceptions, madame Diane Sourdif vise maintenant une retraite bien méritée afin de profiter d'une nouvelle vie loin de toute contrainte professionnelle.

Félicitations à Madame Sourdif pour cette longue carrière! L'ardeur et la qualité de son travail furent à l'échelle de ses vertus et de l'appréciation de ses collègues. Tous ses amis et confrères de travail la félicitent pour ses années de bons et loyaux services et lui souhaitent une bonne et heureuse retraite!

Toute l'équipe de la Municipalité de Saint-Jacques



Prochains bulletins – Le Jacobin 2014

Rappel aux organismes communautaires de Saint-Jacques qui désirent faire paraître des informations dans Le Jacobin. Il n'y aura pas d'édition du bulletin municipal en janvier 2014. La prochaine sortie du Jacobin aura lieu au début février.

Afin de nous permettre de bien préparer le montage du bulletin municipal, nous vous demandons de respecter les dates de tombée suivantes :

Janvier - Relâche

Février - Sortie : début février Tombée : mardi 7 janvier

Mars - Sortie : début mars Tombée : vendredi 7 février

Avril - Sortie : début avril Tombée : vendredi 7 mars

Mai - Sortie : début mai Tombée : lundi 7 avril

Juin - Sortie : début juin Tombée : mercredi 7 mai

Juillet - Sortie : début juillet

Août - Relâche

Septembre - Sortie : début septembre Tombée : jeudi 7 août

Octobre - Sortie : début octobre Tombée : lundi 8 septembre

Novembre - Sortie : début novembre Tombée : mardi 7 octobre

Décembre - Sortie : début décembre Tombée : vendredi 7 novembre

Veillez prendre note que ces dates de tombée peuvent être modifiées sans préavis lors d'événements spéciaux ou autres. Aussi, il serait important de fournir un texte en format Word pour vos communications par courriel à communication@st-jacques.org.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration. N'hésitez surtout pas à contacter le service des communications pour toute information.

Joyeuses fêtes et bonnes lectures!

Audrey St-Georges, secrétaire-trésorière adjointe
Julie Leblanc, préposée à l'accueil et aux perceptions, en soutien aux communications

Information Saint-Jacques



EBI
vous parle!



RAPPEL

En hiver,
veuillez placer votre
bac roulant, vos
poubelles et sacs à
ordures à l'intérieur
de votre entrée pour
faciliter le
dénéigement.



Vous devez
OBLIGATOIREMENT
dénéiger votre bac ou
vos poubelles.

Les bacs enneigés
ne seront pas
collectés.

INFORMEZ-VOUS!

1 800 781-8111, poste 228
www.ebiqc.com

Rappel

Réduction de la fréquence de collecte des matières organiques

Prenez note que pour la saison hivernale, la collecte des matières organiques sera moins fréquente. Au lieu de se faire toutes les semaines, elle se fera une fois par mois, de décembre à mars, et une collecte bimensuelle aura lieu en avril.

Voici donc les dates de collecte des matières organiques pour la saison hivernale:

- 19 décembre 2013
- 13 mars 2014
- 16 janvier 2014
- 10 avril 2014
- 13 février 2014
- 24 avril 2014

La collecte des matières organiques hebdomadaire reprendra en mai, et ce, pour toute la saison estivale.

Merci de votre compréhension!

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE que la collecte des
ordures ménagères prévue pour
le mercredi 25 décembre 2013 est reportée
au lundi 23 décembre 2013.**

Le stationnement

En vertu du règlement 207-2010, la Municipalité de Saint-Jacques a autorisé la Sûreté du Québec à appliquer le règlement concernant le stationnement.

ARTICLE 19 : STATIONNEMENT D'HIVER

Il est interdit de stationner un véhicule routier et lourd sur les chemins publics entre 24 h et 6 h du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Toute personne qui contrevient aux dispositions mentionnées ci-dessus est passible d'une poursuite et des pénalités rattachées audit règlement. (Des copies de ces règlements sont disponibles à la Mairie aux heures normales de bureau).

Abris temporaires pour automobiles

L'installation d'abris d'autos temporaires est autorisée entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante.



Calendrier 2014 des collectes des matières résiduelles



Janvier

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Mars

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

Avril

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	Sujet à changement pour Noël		

Les collectes débutent à 7 h le matin

- Collecte des matières recyclables (bac bleu)
- Collecte des matières organiques (bac brun)
- Collecte des ordures ménagères
- Congés fériés
- Collecte spéciale de feuilles
- Frolic acadien et collecte des RDD (24 mai)
- Collecte de branches (20 au 24 octobre)
- Jour de collecte des RDD (24 mai)
- Vente-débaras (17 au 19 mai)